

Recrutement des salariés :

Points de vigilance pour sécuriser l'embauche

Le 23 février 2024,
en ligne, via la plateforme ZOOM.

Alors que le secteur sanitaire, médico-social et social traverse une crise de l'attractivité des métiers, le recrutement peut s'avérer un défi et l'embauche de salariés être particulièrement sensible.

Recours à des salariés non diplômés, alertes sur les faux-diplômes, embauche de travailleurs étrangers, vérification du casier judiciaire... Il est nécessaire de prendre certaines précautions lors de l'embauche pour sécuriser ses pratiques.

Pour identifier quelques précautions à prendre, autour de certaines thématiques particulièrement sensibles, **nous vous convions à un webinaire, animé par Maître Titouan RESTIF, avocat associé du Cabinet AD LEGIS.**

Il se déroulera le vendredi 23 février, de 9h30 à 11h, en ligne via la plateforme Zoom.

Au programme :

- 1) Le recours à des travailleurs étrangers
- 2) L'embauche de salariés mineurs
- 3) Le casier judiciaire : vérification et effets en cas de condamnation
- 4) L'embauche de salariés non diplômés : Les « faisant-fonction », les faux diplômes
- 5) Loi DADUE du 9 mars 2023 sur les clauses obligatoires du contrat de travail
- 6) Détention du permis de conduire : vérifications et effets en cas de suspension
- 7) Déclaration préalable à l'embauche

Animation

Maître Titouan RESTIF, Avocat associé – Cabinet AD LEGIS Avocats à Rennes

Participation

Adhérents : 80€ par personne / Non adhérents : 150€ par personne

Horaires

De 9h30 à 11h

Le lien de connexion vous sera adressé quelques jours avant la réunion.
Nous vous remercions de vous inscrire à l'aide du bulletin d'inscription à suivre.

Bulletin d'inscription

Recrutement des salariés : Points de vigilance pour sécuriser l'embauche

23 février 2024

Nom de l'Association :

Nom de l'Etablissement :

Adresse :

Tel:

Nom des participants	Fonction	E-mail
■	■	E-mail :

Inscription : 80 €uros x = €uros (adhérents)

150 €uros x = €uros (non adhérents)

Règlement par : Chèque bancaire - CCP - Virement à l'ordre de l'URIOPSS Bretagne

à retourner avant le 20 février à l'URIOPSS Bretagne :

203 G, Avenue Patton – CS 80626

35706 RENNES CEDEX 7

Tél. : 02 99 87 51 52

uriopss@uriopss-bretagne.fr